



CENTRE HOSPITALIER DE GAILLAC

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Dénomination et adresse de la collectivité :

Centre Hospitalier, Avenue René Cassin, 81600 GAILLAC

Mode de passation :

Convention d'occupation du domaine public hospitalier avec mise en concurrence préalable conformément à l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques imposant de nouvelles obligations de procéder à des mesures de publicité et de sélection préalable à la délivrance des titres d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique. Cette obligation a été reprise par l'article L.2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Objet de l'avis d'appel à la concurrence

Le Centre Hospitalier de Gaillac autorise l'occupation de plusieurs locaux **faisant partie du domaine public**, situés sur l'Avenue René Cassin à Gaillac strictement réservés à des activités professionnelles médicales ou paramédicales libérales.

Les candidats intéressés doivent se présenter sous forme de groupement (de fait ou de droit); l'ensemble des locaux ne sont pas divisibles au niveau de l'AOT.

Présentation des emplacements :

Il s'agira d'une surface aménagée de bureaux de 435.9 m² de surface utile située au 3^{ème} étage du bâtiment Sacaze abritant par ailleurs des services de soins du Centre Hospitalier de Gaillac, situé avenue René Cassin à Gaillac (section cadastrale NH numéros 2 et 26)

Le Propriétaire s'engage également à garantir une possibilité de places de stationnement situées devant le bâtiment A3 (côté actuel jardin).

Les critères de jugements des offres :

- 1- Qualité du groupement présenté : les membres du groupement doivent expressément être une profession médicale ou paramédicale ou apparenté à l'exclusion de toute activité commerciale **40%**.
- 2- Projet, Moyens matériels et humains affectés à l'exercice de l'activité -Description du projet porté par le groupement, Organisation de l'exploitation de l'activité (notamment en termes de jours et horaires d'ouverture); nombre de professionnels exerçant sur place ; diversité des activités professionnelles présentées par le groupement : **30%**.
- 3- Montant de la redevance d'occupation proposé par le candidat : **30%**.



Pièces du dossier de consultation :

- Un avis d'appel public à la concurrence,
- Un règlement de consultation et son annexe (attestation sur l'honneur),
- Un formulaire de candidature et son annexe.
- Un projet de convention valant de cahier des charges

Modalité de retrait des dossiers :

Le règlement de consultation et le cahier des charges seront délivrés sur demande écrite :

- Par courriel à l'adresse suivante : direction@ch-gaillac.fr
- Par courrier à l'adresse indiquée au premier paragraphe.
- A partir du site Internet du Centre Hospitalier :
<https://www.gh-tarn-nord.ft/les-marches-publics>

Modalité de remise des offres :

Toutes les pièces du dossier de candidature seront rédigées en langue française ou traduites et les certificats délivrés dans une langue étrangère doivent faire l'objet d'une traduction assermentée en langue française.

Les offres devront être transmises par pli postal en recommandé avec accusé de réception dans une enveloppe cachetée portant la mention suivante :

« Candidature pour l'occupation temporaire du domaine public —
CH GAILLAC — « NE PAS OUVRIR ».

Négociations :

Le Centre Hospitalier se réserve la possibilité de négocier avec les candidats qui auront présenté une offre complète.

La phase de négociation est destinée à la clarification des offres et à permettre aux candidats de les améliorer.

Date limite de réception des dossiers : Mardi 6 Décembre 2024

Le Directeur du CH Gaz

Alexandre FRITSCH

